Je regrette que nous ne puissons passer à l'article 2 qui me préoccupe bien plus que tout ce que je pourrais dire en général à propos de l'article 1. J'en parle parce qu'il traite des bœufs et des veaux, de tout le bétail, soit la source de revenu de la moitié de la population de la circonscription que je représente à la Chambre. Avec ce préambule, puis-je dire que le parti conservateur a toujours appuyé la création d'offices de commercialisation...

M. Benjamin: Foutaises!

M. McIntosh: ...qui donneraient à tous les producteurs accès aux marchés. Les circonstances entourant la création de la Commission canadienne du blé devraient illustrer cette affirmation de façon évidente, même pour certains membres du Nouveau parti démocratique.

Une voix: Ne vous inquiétez pas, Jack. Nous avons de l'expérience.

M. McIntosh: J'aurai quelques mots à vous dire dans un instant.

Une voix: Entendu. Je reviendrai.

M. McIntosh: Ne partez pas. Monsieur l'Orateur, on nous a demandé pourquoi nous nous opposions au bill C-176 sous sa forme actuelle. C'est que nous estimons qu'il peut enlever la protection que constituait pour les consommateurs et les producteurs l'assurance juridique et constitutionnelle d'un libre accès à d'autres marchés et à d'autres produits et la remplacer par la possibilité de décisions motivées uniquement par des considérations de politique de clocher, comme celles qu'ont exprimées certains députés assis à ma gauche.

En éludant la discipline économique qu'est la liberté du marché, le bill C-176 ouvre la porte à des influences politiques dans l'agriculture canadienne et place le destin de l'industrie en plein dans l'arène politique. Notre théorie diffère de celle des libéraux et du NPD en ce sens que nous croyons que les commissions de commercialisation devraient aider l'industrie et non pas la réglementer comme l'ont si souvent suggéré certains de mes collègues à ma gauche qui n'en croient pas moins avoir le droit d'affirmer qu'ils appuient l'industrie agricole.

En fait, nous avons trois objections à formuler contre ce bill. Nous en avons plusieurs autres de moindre importance comme la question des peines d'emprisonnement qu'on a, me dit-on, remplacées par une amende de \$5,000. Ensuite, il y a les pouvoirs des inspecteurs...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En toute justice, je crois devoir suggérer au député, comme je l'ai fait pour celui de Fraser Valley-Est, qu'à ce stade-ci de nos travaux, le débat est censé porter sur la motion à l'étude. En toute déférence, je crains que le député ne se soit quelque peu éloigné du sujet et je lui demanderais, comme je l'ai demandé au député de Fraser Valley-Est, de s'en tenir à la question dont traite la motion.

Une voix: Il en est incapable!

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, avec toute la déférence que je vous dois, je dirais que d'après les discours qui ont déjà été prononcés sur cette partie du bill, que je suis étroitement la ligne qui a été permise jusqu'ici. Nous nous opposons au bill dans son entier pour trois princi-

paux motifs. Depuis le début, nous avons soutenu qu'il exercerait un contrôle sur la production.

M. Benjamin: C'est vrai?

M. McIntosh: J'aimerais dire à mon collègue néo-démocrate qu'il se sent bien sûr de lui ce soir et je présume que c'est en raison du résultat des élections en Saskatchewan. Qu'on me permettre de lui dire que les siens ont déjà été défaits en 1958 par les mêmes gens qui viennent de les élire et ces mêmes gens les chasseront encore du pouvoir.

M. Benjamin: Par les conservateurs?

M. McIntosh: Les conservateurs ou les libéraux.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous nous opposons à ce bill pour trois raisons fondamentales. Nous nous y opposons parce qu'il instituera un contrôle sur la production. Nous nous y opposons parce que les producteurs n'auront pas voix au chapitre. Les députés qui ont fait partie du comité diront qu'une modification est intervenue sur ce point. Une modification est intervenue en ce sens que, s'il a été prévu tout d'abord de ne désigner que des bureaucrates, le comité n'a obtenu que 50 p. 100 des personnes désignées soient des représentants des producteurs. Le ministre a été très bien inspiré en faisant sur ce point une concession aux membres du comité. En effet, ceux-ci n'y ont vu que du bleu, y compris les membres du NPD, car si les représentants de l'agriculture siègent au conseil, ce ne sera que parce que le ministre l'aura bien voulu. Si le ministre devait ne pas trouver à son gré telle ou telle remarque des représentants en question, il pourra les débarquer selon son bon plaisir. A mon sens, il ne s'agit pas là d'une représentation des producteurs.

Tous les députés ont, je crois, reçu, aujourd'hui même, une communication de l'Atlantic Dairy Council protestant contre les mesures que prennent certains bureaucrates lorsqu'ils exercent un pouvoir absolu sur une industrie. Il ne me paraît pas nécessaire de lire toute la lettre, mais j'en citerai des extraits afin d'expliquer ce que j'entends par dictature bureaucratique. En voici un passage:

Nous nous opposons énergiquement, toutefois, à la rédaction de règlements en vertu du bill C-180 qui ont, semble-t-il, pour objet de restreindre et de harceler l'industrie et d'occuper les bureaucrates, mais qui ne servent nullement les intérêts des consommateurs.

Jusqu'ici, la Direction des aliments et drogues établissait les normes pour certains aliments, dont les glaces. Le consommateur était protégé et confiant, sachant que les inspecteurs de la Direction des aliments et drogues s'assuraient que le produit répondait aux normes. Maintenant il faudra, semblet-il, énumérer tous les ingrédients en ordre décroissant de quantité, en anglais et en français. Apparemment, il faudra aussi indiquer le contenu net de l'emballage en centimètres cubes ou en millilitres, parfois en incluant deux décimales.

Voilà, bien sûr, un cas frappant de bureaucratie forcenée. Ce genre de mesure absurde et restrictive ne servira pas les intérêts des consommateurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, je souscris pleinement à cette déclaration. La troisième raison principale qui motive notre opposition au bill, c'est qu'il n'offre à aucun secteur agricole la faculté de participer à un régime de commercialisation ou de s'en retirer à son gré. Je l'ai déjà dit, nous n'avons rien contre les offices de commercialisation pour autant qu'ils visent à venir en aide à l'industrie et dans la mesure où il n'y a pas de coercition ni de contrôle de la production.